

Le changement climatique : un défi incontournable

Constat

Le capitalisme génère non seulement une crise financière majeure mais aussi une crise climatique. Les réponses actuelles à cette crise, utilisant les instruments de marché, sont inefficaces.

Enjeux

Le défi est énorme puisqu'il suppose de changer radicalement notre système énergétique. Il faudra veiller à ce que les mesures prises n'affectent pas prioritairement les populations les plus démunies.

Propositions

Donner aux travailleurs un droit d'information en matière d'énergie.

Mettre en place un Fonds de reconversion des travailleurs.

Mettre en place une politique cohérente de transports.

Investir massivement dans le domaine de l'isolation et de la rénovation énergétique des bâtiments, notamment par la création d'une entreprise publique.

Réguler les marchés de l'énergie, instaurer une tarification progressive et des prix maxima.

Constat

« Le changement climatique est l'échec le plus grand et le plus large du marché¹ »

Les instruments de marché n'apportent pas de réponse aux défis climatiques. Le premier type de mécanisme de marché, le commerce des droits d'émission, n'a pas d'impact sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises car il leur permet d'éviter d'investir dans des technologies innovantes. Ce mécanisme est également la source de profits importants, notamment dans le secteur de l'électricité, en conduisant à une marchandisation du CO₂². Il a en outre renforcé le chantage à la délocalisation des entreprises fortement consommatrices d'énergie. Le deuxième type de mécanisme de marché, appelé « mécanisme de projet », qui consiste à permettre aux Etats et aux entreprises de réaliser une partie des réductions d'émissions dans des pays en développement, pose également question au niveau social et environnemental.

Selon les dernières données disponibles (2007), les émissions de GES des pays développés, après avoir baissé sur la période 1997-2000 (un effet conjoncturel), sont reparties à la hausse entre 2000 et 2006. Les émissions des pays en développement sont fortement en hausse, la Chine ayant dépassé les Etats-Unis, jusqu'ici premier émetteur, et l'Inde étant en passe de ravir la 4^{ème} place à la Russie. Ces chiffres, liés au développement des économies émergentes, ne doivent pas faire oublier que de nombreuses entreprises ont délocalisé dans ces pays ces dernières années tout ou partie de leurs activités. L'impact de la production réalisée dans ces pays, pour être exportée puis consommée par les occidentaux, est estimé à 20% des émissions mondiales de gaz à effet de serre³.

Enjeux

Pour sauver la planète : des réductions drastiques des émissions de GES, mais pas au détriment des plus démunis !

Selon le GIEC⁴, les conditions à remplir pour limiter les conséquences les plus dramatiques du changement climatique (soit pour limiter le changement climatique à 2°C) peuvent être résumées ainsi :

1. les diminutions des émissions des pays développés doivent être réalisées domestiquement et atteindre 25 à 40% en 2020 ; et 80 à 95% en 2050 (par rapport aux niveaux de 1990) ;
2. les émissions des pays en développement doivent aussi dévier substantiellement du scénario de base, soit autour de 15 à 30%.

Ces données, qui impliquent l'abandon des combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel, charbon) en deux générations, constituent un défi technique énorme parce qu'elles impliquent un changement radical de notre modèle énergétique.

¹ Constat posé par le Rapport Stern (2007).

² Le marché du CO₂ valait \$ 118 milliards en 2008, en augmentation de 84% par rapport à 2007 (Thomson Reuters Carbon Community, 16/01/09).

³ D'après A. Bernier, voir <http://abernier.vefblog.net/>

⁴ Le GIEC est le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du Climat.

Les mesures nécessaires risquent d'affecter en priorité les populations et les travailleurs les plus démunis. Par exemple, la Commission européenne estime que les mesures prévues dans son paquet « énergie climat » devraient faire augmenter les prix de l'électricité de 10 à 15% par rapport au niveau actuel. Or, déjà aujourd'hui, de plus en plus de ménages sont dans une situation de surendettement et ont de grandes difficultés à payer leurs factures, même celles liées à la consommation de biens de première nécessité comme l'énergie⁵.

Propositions

« Les meilleurs instruments pour faire face au défi du changement climatique ne sont pas les mécanismes de marché, mais les êtres humains organisés, conscients, mobilisés et dotés d'identité. »⁶

La crise environnementale, tout comme la crise financière, révèle à quel point nous avons besoin de régulation.

Pour les travailleurs

Il est très probable que la mise en place des mesures de lutte contre le changement climatique changera considérablement la manière dont la production et le travail sont organisés.

1. Impliquer les travailleurs dans la lutte contre le changement climatique : droit d'information en matière d'énergie

Des droits spécifiques d'information des travailleurs en matière d'énergie existent déjà en Région flamande. Ceux-ci sont consignés dans le décret « utilisation rationnelle de l'énergie » (URE). La disposition concerne plus de 500 entreprises.

En Région wallonne, il n'existe aucun texte décrétoal semblable. En pratique, le niveau d'information des travailleurs est laissé au bon vouloir du patronat. Une modification du décret « électricité » permettrait d'établir ce droit à l'information en matière d'énergie de façon non équivoque.

2. Mettre en place un Fonds de reconversion des travailleurs

La transition vers une société sans carbone fossile impliquera inévitablement des réductions d'emplois dans certains secteurs polluants. Les travailleurs de ces secteurs n'ont pas à faire les frais de cette situation. Ce sont les employeurs qui ont différé pendant des années les adaptations indispensables de l'industrie.

La reconversion de ces travailleurs ne peut être laissée aux bons soins des stratégies néolibérales de formation et d'activation des chômeurs. C'est pourquoi, la FGTB wallonne revendique une formation/reconversion collective des travailleurs, sous contrôle des intéressés, avec maintien des salaires et des droits jusqu'à l'obtention d'un emploi. A cet effet, un Fonds de reconversion doit être créé et alimenté notamment par les recettes de la mise aux enchères des quotas d'émission.

⁵ D'après une enquête menée par l'Université d'Anvers, une famille sur 2 est actuellement endettée (53%) tandis qu'une sur 5 connaît des difficultés liées à ces dettes (Incidences n°310, 19/01/2009).

⁶ Déclaration d'Evo Morales au sommet de Poznan, décembre 2008.

3. Mettre en place une politique cohérente de transports

En Région wallonne, les transports sont responsables de 18,8% des émissions de GES. Les trajets de personnes par transport routier représentent 56% de la totalité des transports, parmi lesquels 30% sont dédiés aux déplacements domicile/lieu de travail. Les mesures suivantes contribueraient à rationaliser les trajets effectués :

- L'obligation pour les entreprises de 100 travailleurs et plus de réaliser un plan de déplacements en concertation avec les représentants des travailleurs.
- La généralisation du système de tiers-payant⁷ aux 3 sociétés de transport et à tous les travailleurs.
- La mise en place d'une politique tarifaire qui tient compte des publics précaires. Une proposition pourrait être d'appliquer un tarif dégressif en fonction des revenus du ménage.
- Le redéploiement de l'offre de transport public collectif.

Pour les consommateurs

1. Investir massivement dans le domaine de l'isolation et de la rénovation énergétique des bâtiments, notamment par la création d'une entreprise publique

Le parc immobilier wallon est un des plus mal isolés d'Europe. Différentes primes et mécanismes ont été développés par la Région pour favoriser la rénovation énergétique des bâtiments mais ceux-ci restent difficilement accessibles aux ménages les plus démunis. Une entreprise publique d'isolation et de rénovation énergétique des bâtiments, financée grâce aux fonds de la Caisse d'épargne et d'investissement publique wallonne, permettrait de rencontrer simultanément plusieurs objectifs : création d'emplois durables, lutte sérieuse contre le changement climatique, baisse des factures énergétiques, amélioration du confort des logements et gestion rationnelle des deniers publics.

2. Instaurer un contrôle des prix énergétiques, une progressivité des tarifs et taxer les profits indus

La libéralisation des marchés de l'énergie n'est pas bénéfique aux consommateurs, au contraire, elle laisse aux fournisseurs d'énergie toute liberté en matière de fixation des prix, comme on a pu le constater en 2008. Un meilleur mécanisme de contrôle des prix doit être instauré pour vérifier que les prix de l'énergie sont objectivement justifiés par rapport aux coûts des entreprises qui la produisent.

La libéralisation a également augmenté la dégressivité des tarifs (plus on consomme, moins le kWh est cher). Or, seule une tarification progressive (plus on consomme, plus le prix augmente) permet d'instaurer une solidarité entre les ménages afin de garantir à tous un accès à l'énergie, tout en favorisant les économies d'énergie.

L'introduction des quotas d'émissions de CO₂ a généré pour les électriciens des « windfall profit » (profits indus⁸) au détriment des utilisateurs. Ces revenus supplémentaires devraient être récupérés et alloués au développement des énergies renouvelables et/ou à la mise en place de mesures énergétiques sociales.

Peut-on par ailleurs laisser un tel secteur stratégique pour l'avenir de l'humanité aux seules mains du secteur privé ?

⁷ Le prix du transport en commun n'est plus payé par l'utilisateur, ni par la société des transports, mais par un tiers, par exemple l'Etat.

⁸ 1,2 milliard € aurait été indûment perçu par les producteurs entre 2005 et 2007, voir communiqué de presse de la CREG du 21/01/2009.

3. Modifier le système de primes liées à l'énergie et instaurer des prix maxima

Il est urgent de mettre en place d'un mécanisme d'évaluation du rapport coût-efficacité des différentes primes liées à l'énergie, notamment celles du plan Solwatt (panneaux photovoltaïques, PV). L'installation de PV est en effet fortement subventionnée par la Région mais nécessite un investissement important (de l'ordre de 25.000 € pour un ménage moyen) et n'apporte qu'une faible économie de CO₂⁹. Sur base de leur évaluation, il s'agira de réformer le système de primes afin de favoriser celles qui ont le meilleur effet environnemental et de rendre les avantages financiers accessibles à tous.

Dans le même ordre d'idée, il convient de mettre en œuvre:

- la réintroduction des primes liées à l'achat d'électroménagers performants pour les ménages défavorisés ;
- la réalisation d'un audit énergétique préalablement à l'octroi de toute prime ;
- la modulation de l'ensemble des primes en fonction du revenu des ménages.

On constate généralement que, profitant d'un effet d'aubaine (augmentation des marges en fonction des subventions publiques), les prix des équipements qui bénéficient de primes importantes ne diminuent pas (panneaux solaires thermiques et photovoltaïques notamment). Si les pouvoirs publics veulent rendre ces équipements disponibles à tous, ils doivent lutter contre ces dérives, par exemple en mettant en place une politique de régulation des prix, au minimum sur les équipements qu'ils subventionnent (instauration d'un prix maxima au-delà duquel les équipements ne sont plus subsidiés).

Au niveau international

1. Introduire une taxe carbone sur les importations

En l'absence d'un accord international sur le climat, la FGTE, comme la CES, est favorable à l'introduction d'un mécanisme de compensation aux frontières, de type taxe carbone, sur les importations dans l'U.E. Cette taxe permettrait de protéger les industries lourdes en Europe et les emplois qu'elles génèrent, face à la concurrence faussée des pays qui ne respecteraient pas les mêmes engagements. Une partie de cette taxe devrait être ristournée aux pays en développement qui respectent les clauses sociales.

2. Introduire des clauses environnementales et sociales dans les mécanismes de développement propre

Les mécanismes de développement propre permettent aux Etats et entreprises d'investir dans des projets à l'étranger pour atteindre leurs objectifs de réduction d'émission de GES. L'intégration de critères sociaux à prendre en compte dans l'approbation des projets et dans les mécanismes d'évaluation des projets en cours s'impose : respect des conventions de base de l'organisation internationale du travail (OIT) par le pays « hôte » de l'investissement ; engagement des entreprises candidates à respecter le contenu de ces conventions et les lignes directrices de l'OCDE pour les multinationales, prise en compte des impacts socio-économiques dans l'évaluation du projet (par exemple l'emploi, le développement des compétences...).

⁹ Dans l'état actuel des choses, on peut démontrer que le photovoltaïque est la mesure la moins efficace pour réaliser les économies d'énergie mais cependant la plus subventionnée (par exemple, une installation de 10 m² de PV coûte à la collectivité 1.400 € par tonne de CO₂ non-émise pour éviter seulement 9,8 tonnes de CO₂ sur 20 ans. L'isolation d'un pignon, opération beaucoup moins subventionnée, permet d'éviter 85 tonnes sur 20 ans.